Prêts agricoles—Loi

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi quelques observations à faire au sujet du bill C-27, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Mes prédécesseurs ont suffisamment parlé de cette loi, qui date de 1945, de son utilité et de l'usage qu'on en a fait jusqu'à maintenant et je n'ai pas l'intention de prolonger le débat en y revenant, mais je pense qu'il importe de bien faire comprendre certains points au sujet du bill.

(1520)

Aujourd'hui, les agriculteurs doivent absorber des coûts plus élevés. Et c'est pareil dans de nombreux secteurs de l'économie. A l'heure actuelle, les agriculteurs ont besoin de plus d'argent que jamais auparavant pour exploiter leur ferme. Ils ont besoin d'argent pour le carburant, les fertilisants, l'entretien de l'outillage et la main-d'œuvre qu'ils doivent employer pour les semences et les récoltes. Ce facteur a pris une importance croissante depuis l'époque où j'étais moi-même propriétaire agricole.

Les prêts destinés aux améliorations agricoles m'ont été très utiles dans le passé. D'ailleurs le premier prêt que j'ai obtenu m'a été consenti en vertu d'une telle mesure. A l'époque, le taux d'intérêt était 5 p. 100 et le montant maximum disponible \$7,500. En vingt-cinq ans, le montant maximum est passé à \$100,000 et le taux d'intérêt maximal est fixé à 1 p. 100 de plus que le taux préférentiel. Je ne me considère pas particulièrement vieux ou dépassé, monsieur l'Orateur, mais les choses ont changé radicalement depuis le temps où j'étais agriculteur. La présente mesure propose de faire passer le prêt maximum de \$75,000 à \$100,000 ce qui représente une augmentation de plus de trois fois supérieure à la somme disponible aux termes de la loi sur les prêts destinsé aux améliorations agricoles lorsque j'ai tenté d'obtenir un prêt pour la première fois.

Comme le financement est devenu un élément important de toute exploitation agricole, le bill est tout à fait opportun puisqu'il aidera les agriculteurs à absorber la hausse croissante des coûts. Non seulement les coûts de production ont monté, mais les coûts des immobilisations, de l'outillage et du terrain ont suivi la même courbe. Par conséquent, la hausse du montant maximal est la bienvenue.

Je pourrais citer à la Chambre des chiffres qui montrent à quel point les coûts ont augmenté depuis deux ans. En 1978, ils ont augmenté de 18.7 p. 100 par rapport à 1977 pour l'ensemble du pays. En 1979, ils ont augmenté de 15,5 p. 100 par rapport à 1978. Pour compenser cette augmentation annuelle oscillant entre 15 et 20 p. 100, il faudra que les agriculteurs empruntent davantage pour pouvoir continuer à tourner.

Cette mesure législative est très importante pour la grande circonscription rurale de Portage-Marquette au Manitoba que je représente, Monsieur l'Orateur. Dans cette province, les frais d'exploitation des agriculteurs ont augmenté de 17,4 p. 100 entre 1977 et 1978 et de 14,1 p. 100 entre 1978 et 1979, ce qui représente donc une hausse sensible, Monsieur l'Orateur.

Je constate que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé est ici, Monsieur l'Orateur. Je voudrais lui dire que j'ai été un peu déçu de constater que le montant des versements initiaux n'a pas été fixé plus haut. Certes, il dépasse de 25 cents par boisseau le montant fixé l'année dernière. Mais l'année dernière, peu de temps après qu'on eut fixé ce montant on a décidé de l'augmenter de 50 cents par boisseau. En fait donc, les agriculteurs recevront moins au

cours de la prochaine année de récolte que ce qu'ils touchent actuellement. Compte tenu de l'augmentation actuelle des coûts, je trouve cela très affligeant. Étant donné la hausse des prix des céréales dans le monde, je trouve que ce serait l'occasion d'augmenter le montant des versements initiaux. Les prix des céréales ne sont certainement pas inférieurs à ce qu'ils étaient il y a un an, quand on a décidé de verser 25 cents de plus par boisseau par rapport au tarif actuel. Je prie le ministre d'étudier cette question sérieusement et dès que possible.

M. Whelan: Il est bien au courant de la question.

M. Mayer: J'entends le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous dire que c'est ce qu'il fait. J'espère que le ministre va donner son appui au ministre des Transports (M. Pepin) de qui relève la Commission canadienne du blé, pour que cette augmentation puisse avoir lieu.

M. Whelan: Nous allons le faire.

M. Mayer: Si c'est vrai, tant mieux et plus on l'annoncera tôt et mieux cela sera. C'est une chose d'accroître les garanties au moyen d'un bill comme celui-ci, ce qui est sûrement nécessaire, mais les agriculteurs ont besoin de plus de revenus. S'ils peuvent compter sur un prix initial plus élevé, c'est sûrement une excellente nouvelle. S'il en est ainsi, plus tôt on l'annoncera, et mieux cela vaudra; quant à moi, je l'attends avec impatience.

Tandis que j'ai l'attention du ministre de l'Agriculture, je l'exhorte à présenter aussitôt que possible le projet de loi sur l'importation des viandes qui figure dans le discours du trône. J'ignore si le ministre s'en souvient, mais c'est à ce sujet que i'ai communiqué pour la première fois avec lui il y a trois ou quatre ans. C'était au cours d'une froide soirée d'hiver à Winnipeg. Les éleveurs de bovins du Canada éprouvaient de très grandes difficultés notamment parce que l'Australie et la Nouvelle-Zélande les assommaient ni plus ni moins avec leurs importations excessives. J'ajouterai qu'à cette époque le ministre n'était pas très réceptif lorsque nous l'exhortions à limiter les importations. Pourtant, il avait les moyens de le faire. Il ne disposait pas d'une loi sur les importations de bœuf, mais il aurait pu recourir à la loi sur les licences d'exportation et d'importation. Un peu plus tard, il a fini par y recourir. Avant que des restrictions soient imposées sur les expéditions massives de bœuf des pays de l'Océanie vers le Canada, de sérieux dommages ont été causés aux éleveurs de bovins. Ceux-ci ne se sont pas encore complètement rétablis des dommages que les importations massives de bœuf leur ont causés en 1975 et en 1976. J'exhorte donc le ministre à présenter un bill en ce sens à la Chambre le plus tôt possible, de façon que nos éleveurs puissent compter sur l'avenir de leur industrie.

Voilà le genre de mesure législative dont les agriculteurs ont besoin pour rester en affaires sans tant emprunter d'argent. C'est bien beau d'emprunter, encore faut-il pouvoir rembourser. Et pour rembourser, il faut avoir les moyens de gagner un revenu. Nous avons absolument besoin d'un programme visant à augmenter le versement initial pour le blé de manière que les producteurs sachent qu'ils toucheront un montant au moins égal à celui qu'ils ont reçu cette année. Nous avons également besoin d'un programme visant à assurer aux éleveurs que la situation de 1975-1976 ne se répétera pas. Si le ministre présentait de telles mesures, je puis l'assurer que nous l'appuie-